



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'AMR42 du 5 octobre 2021 – Château de Magneux-Haute-Rive

Association : Maires ruraux de France Loire (AMRF42)

Siège social : Mairie de Cuinzier, 3 le Bourg, 42460 Cuinzier

Téléphone : 04 77 41 18 04

Nombre de membres présents : 83

Nombre de membres représentés : 25

Le quorum de la moitié des adhérents +1 étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture du président de l'AMR42 Marc LAPALLUS
- Mot de Roland BONNEFOI, maire de Magneux-Haute-Rive
- Présentation du rapport d'activité de l'année 2020 et des outils proposés par l'AMRF.
- Vote de validation du rapport moral et d'activité de l'année 2020
- Présentation du rapport financier de l'année 2020 par le trésorier Jean-Claude FLACHAT et fixation du montant des cotisations pour l'année 2022
- Vote de validation du rapport financier de l'année 2020 et des cotisations pour l'année 2022
- Vote de changement du logo et du siège social de l'association
- Mot de Cédric SZABO, Directeur national de l'AMRF
- Mot de Mathieu JOHANN, Commandant la compagnie départementale de gendarmerie de Montbrison
- Mot de Jean-Michel RIAUX, Sous-préfet de Montbrison
- Clôture par Marc LAPALLUS

Rapport moral de l'AMR42

- Point sur la vie de l'association
- Etat des lieux des outils proposés par l'association

Rapport d'activité de l'AMR42

1 – Point sur les adhésions en 2020 :

En 2020, ce sont 216 communes du département de la Loire qui ont adhéré à l'association. En recul par rapport à l'année précédente, l'association se doit de reconsolider sa position auprès de la ruralité ligérienne.

2 – Point sur les rencontres et réunions de l'année 2020 :

Trois conseils d'administration se sont tenus durant l'année 2020, malgré la pandémie qui a fortement affecté tous les pans que nous connaissons :

- Le 21 février 2020 à Saint Bonnet le Château pour un bilan du mandat écoulé,
- Le 16 juillet 2020 à Poncins pour désigner le nouveau bureau de l'association suite à l'assemblée générale.
- Le 24 septembre à Néronde.

Malgré les restrictions sanitaires dues à la pandémie de Covid-19, l'année 2020 a accueilli la tenue d'une assemblée générale le 16 juillet à Poncins. Il a aussi été noté l'élection d'un nouveau conseil d'administration et la désignation d'un nouveau Président en la personne de Marc LAPALLUS, maire de Cuinzier. Bernard FOURNIER, président de l'association depuis 2000 et pendant 20 ans est désormais nommé Président d'honneur de celle-ci.

A l'échelle nationale, un nouveau conseil d'administration a également été désigné ainsi qu'un nouveau Président en la personne de Michel FOURNIER, Maire de Les Voivres dans le département des Vosges. Les grands électeurs de la Loire ont participé activement à cette élection (vote et participation aux opérations de déroulement du vote à Lyon).

Les rencontres et réunions physiques étant prescrites, l'association a participé à des réunions dites en « visioconférence » avec :

Préfecture de la Loire - point sanitaire hebdomadaire à propos de la pandémie de Covid-19.

Préfecture de la Loire - comité France Relance cherchant à relancer l'économie dans la période post-Covid-19.

Préfecture de Région - divers sujets en lien avec la ruralité.

Direction Académique de la Loire - école rurale et label écoles numériques.

3 – Publications de l'AMRF :

Chaque mois, sauf en août, vous recevez sur la boîte mail de votre commune une Net-info. Cette publication permet de transmettre et de suivre l'actualité des communes rurales, de diffuser également des « infos institutionnelles » de l'AMRF et de vous apporter un complément d'information notamment juridique sur des points spécifiques à la gestion communale.

Concernant le trimestriel « E-Commune Passion », l'AMRF42 qui a participé au lancement de ce magazine d'actualités et d'informations locales qui fait écho aux décideurs locaux, poursuit sa collaboration cette année encore.

4 – Pour 2021 :

En 2021 ce sont 178 communes qui ont adhéré à l'association et le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises :

- Le 26 avril 2021 à Saint-Alban-les-Eaux
- Le 5 juillet 2021 à Civens
-

Activités de l'AMRF en 2020

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'AMRF s'est mobilisée sur de nombreux sujets, toujours soucieuse de ne pas laisser la démocratie locale se faire détricoter.

Sans faire de « chauvinisme », c'est très certainement l'association d'élus qui se mobilise le plus pour défendre l'avenir des collectivités rurales, avec des propositions constructives.

Adhérer à l'AMRF 42 permet de bénéficier des outils d'information et du réseau départemental et national :

- Une revue mensuelle « 36 000 communes » qui présente l'actualité, les expériences et les problèmes vécus des maires ruraux, et développe des dossiers d'information ;
- Un service d'information et de dépannage juridique auquel les adhérents peuvent faire appel ;
- Un site internet www.amrf.fr complet et actualisé ;
- Un réseau d'entraide, de solidarité et de convivialité que forment les associations départementales qui conseillent, partagent les expériences et peuvent se mobiliser pour conduire des actions locales communes.
- Bénéficier du service de création de site Internet : campagnol.fr

Intervention de Cédric SZABO :

- Nomination de Charly FOURNIER pour régler quelques problèmes administratifs.
- Débat fort lors du Congrès sur l'accès aux soins et la santé, sur l'engagement des femmes et la reconnaissance du statut d' élu.
- Nous ne sommes rien sans les associations locales.
- La situation des élus ruraux doit et est davantage prise en considération.
- Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.
- La question des déploiements de la 4G est centrale car un quart des territoires ruraux n'y est pas éligible.
- Il ne faut pas prendre les ruraux pour des urbains.
- Nous arrivons dans un nouveau quinquennat avec la question des politiques d'aménagement du territoire.
- Circulaire pour que les projets communaux soient hiérarchisés par un organigramme plus haut. L'association se bat pour cela, ils n'ont pas à choisir.
- La loi « 3ds » prévoit un transfert de compétences du haut vers le bas, ce qui est positif.
- Projets très positifs qui se développent comme les épiceries associatives.

Intervention de Mathieu JOHANN :

- La gendarmerie est aux côtés des municipalités avec la participation citoyenne et référent commune.
- La participation citoyenne est sous l'autorité du préfet, du maire et de la gendarmerie. Elle crée un lien entre volontaires, mairie et gendarmerie où l'on s'échange des informations. Il faut que la gendarmerie encadre.
- Le référent commune est un gendarme qui est l'interlocuteur avec la mairie. Son action peut être d'aider à la vidéo-protection, la prévention, etc.
- Il faut retisser le lien entre les municipalités et la gendarmerie.

Intervention de Jean-Michel RIAUX :

- Il souhaite souligner que l'Etat est rural car la crise sanitaire a impacté tout le monde.
- 78,7% des habitants de la Loire ont reçu les deux doses de vaccin au 5 octobre 2021.
- La délinquance est aussi rurale et la gendarmerie est attentive aux mouvements dits « pendulaires ».
- Dans le partenariat avec les collectivités, il n'a pas le sentiment que « cœur de ville » soit déconnecté de la ruralité à Roanne et Montbrison.
- Il n'y a pas d'antagonisme avec la ruralité.

- France Service a été là pour aller au plus près de la misère sociale, dont celle rurale qui existe tout particulièrement.
- Peut-être que les outils à la préfecture et sous-préfecture ne sont pas assez dirigés vers la ruralité, et les maires sont là pour y palier. Il salue la réactivité des maires dans le contact avec les services préfectoraux.
- Il faut signaler les difficultés rencontrées, comme celles des agriculteurs.
- L'Agenda rural est centré sur la mobilité, la santé, le numérique et cela concerne 270 communes dans la Loire. Le travail est axé sur le vieillissement de la population et son renouvellement.
- Il porte un regard particulier sur les agriculteurs car récemment le Covid-19, le gel et les différents aléas climatiques ont impacté l'activité.

Vote à l'unanimité du rapport moral

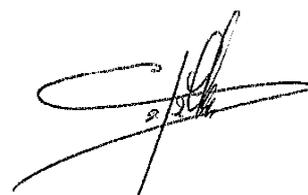
Vote à l'unanimité du rapport financier

Vote à l'unanimité du changement du logo et du siège social de l'association

Le 5 octobre 2021 à Magneux-Haute-Rive, les membres des Maires ruraux de France Loire sont réunis au château de Magneux-Haute-Rive en assemblée générale ordinaire sur convocation du président, datée du 22 septembre 2021. Les documents suivants ont été joints à ce compte-rendu :

- Rapport financier
- Rapport d'activité
- Devis du buffet
- Feuille d'émargement

Le Président



Marc LAPALLUS

Maire de Cuinzier